



Gesves, le 20 octobre 2008

Monsieur José Happart
Président du Parlement Wallon
Square Arthur Masson, 6
5000 Namur

Monsieur le Président,

Vous n'ignorez sans doute pas que notre association(*) stigmatise fréquemment le manque de **base légale** pour le développement éolien en Région wallonne, développement que l'on peut dès lors qualifier d'anomique, voire d'anarchique.

En France, les députés ont adopté jeudi dernier, dans le cadre du débat sur la mise en oeuvre du Grenelle de l'environnement, un amendement instituant des schémas régionaux des énergies renouvelables, afin de planifier les zones d'implantation d'éoliennes.

Cet amendement UMP a été voté après avoir reçu un avis favorable du gouvernement. Il vise à apaiser la fronde des élus locaux contre « **le développement anarchique des parcs d'éoliennes dans les campagnes** ». Il s'agit d'organiser, d'apaiser", a déclaré le président de la commission des Affaires économiques Patrick Ollier.

Nous constatons une fois de plus qu'en Wallonie le souci du respect de la démocratie n'a pas encore amené le Parlement wallon à légiférer en la matière, pour mettre fin au « développement anarchique des parcs d'éoliennes dans les campagnes » comme l'annonçait l'amendement UMP précité. Nous en déduisons a contrario que, dans notre situation, l'exécutif wallon refuse « d'organiser et d'apaiser » et continue à s'en tenir à des textes sans valeur légale pour éclairer le processus de décision de la demande de permis unique éolien, et que le projet peut alors s'initier **n'importe où**. Alors que dans d'autres domaines, nous nous inspirons fréquemment de l'exemple de notre grande voisine, il semble que cette fois-ci nous soyons à la traîne.

Nous réitérons donc notre supplique pour que la Région wallonne s'inspire de l'exemple de notre grande voisine française pour étudier la possibilité de transposition des textes précités en droit wallon afin « d'organiser et d'apaiser », et qu'en attendant le Parlement wallon envisage un moratoire sur tout développement éolien on-shore. Si la commission parlementaire de l'aménagement du territoire devait être chargée de cette mission, il va de soi que nous offrons notre entière collaboration au niveau d'un hearing éventuel.

Avec ma haute considération,

pour ventderaison
guido van velthoven
champia,5
5340 gesves

(*) ventderaison, soucieux de la conservation du patrimoine paysager de la Région wallonne, s'oppose au développement anarchique de l'éolien on-shore et préconise un glissement significatif vers l'off-shore.